



## Réunion du groupe-pays Burkina-Faso

Le vendredi 4 décembre 2009 à Cités Unies France

### Dates à retenir :

- ✓ 18-19 janvier 2010 Sommet des Régions pour la sécurité alimentaire à Dakar (Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) Forum Global d'Associations de Régions (FOGAR))
- ✓ Date à définir : Restitution de l'étude Evaluation de la coopération décentralisée au Burkina-Faso

### Appels à projets

- ✓ **15 décembre 2009-15 février 2010** Dépôt de l'appel à projet 2010-2012 en soutien à la coopération décentralisée du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes en ligne (lien) <http://www.cites-unies-france.org/spip.php?article906> ou (lien) <http://cncd.diplomatie.gouv.fr/frontoffice/article.asp?aid=447&menuid=434&lv=3>
- ✓ **25 février** Dépôt de la note succincte pour l'appel à proposition européen Acteurs Non Etatiques et Autorités Locales (cf réunion du 12 janvier). Contact : Camille Borella [c.borella@cites-unies-france.org](mailto:c.borella@cites-unies-france.org) Lignes directrices disponibles en ligne sur [www.cites-unies-france.org/IMG/pdf/Lignes\\_directrices-1.pdf](http://www.cites-unies-france.org/IMG/pdf/Lignes_directrices-1.pdf)

1. **Tour de table. Introduction** (*par Jean-Bernard Damiens, président du groupe-pays Burkina-Faso*)

Le président du groupe-pays Burkina-Faso, M. Jean-Bernard Damiens, souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et salue la présence de Mme Blandine N'do, conseillère à l'Ambassade du Burkina-Faso en France.

Il énonce les différents points de l'ordre du jour :

- ✓ actualités du Burkina-Faso dont le nouveau décret n° 2009-645 sur les comités de jumelage,
- ✓ évaluation de la coopération décentralisée franco-burkinabè qui laisse présager des évolutions quant à la dynamique de partenariat entre collectivités.
- ✓ tenue du sommet de Copenhague sur le changement climatique dont l'un des enjeux est l'adaptation des pays du sud au changement climatique (sécheresses et pluies)
- ✓ ouverture d'un nouveau cycle d'appel à projet par le Ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE), et le Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire (MIINDS).

2. **Point d'information sur le contexte social, économique, politique et culturel du Burkina-Faso** (*par Blandine N'do, conseillère à l'Ambassade du Burkina-Faso en France*)

Blandine N'do, conseillère à l'Ambassade du Burkina-Faso en France présente les excuses de Son Excellence M. Beyon Luc Adolphe TIAO pour son absence à cette réunion. Elle signale le départ de Mme Bernadette Bonkongou, chef du service Social et de M. Dramane Millogo, conseiller économique à l'Ambassade, qui ont été de fidèles collaborateurs du groupe-pays Burkina-Faso de Cités Unies France pendant plusieurs années.

*Inondations*

Blandine N'do tient à remercier les collectivités françaises pour leur générosité et leur effort de solidarité depuis les inondations qui ont touché le Burkina-Faso début septembre.

Le bilan est lourd : 10 victimes et plus de 150 000 sinistrés ainsi que des dégâts matériels conséquents évalués à plus de 70 milliards de francs CFA. Le gouvernement burkinabè a mis en place une structure transparente de gestion qui a rassuré les donateurs. 3 milliards de francs CFA ont ainsi été récoltés en 4 jours grâce à l'effort de solidarité internationale. La contribution de l'Union Européenne s'élève à 2 milliards de francs CFA, celle de l'Etat français à un milliard d'euros. L'ambassade du Burkina-Faso en France a collecté plus de 20 milliards de francs CFA qui ont été versés à la ville de Ouagadougou. Elle a également envoyé des colis de vêtements, des fournitures scolaires, une motopompe, des fauteuils roulants, des béquilles et des déambulateurs.

Des mesures d'urgence ont été adoptées afin de viabiliser les parcelles qui consistent à fournir des matériaux de construction aux propriétaires ainsi que des documents de propriété. Une assistance financière leur sera également attribuée avec une possibilité de relogement pour une durée de trois mois. Concernant les zones non loties, une enveloppe va également leur être attribuée. Enfin, un décret a été promulgué interdisant

la reconstruction sur les zones inondables.

### *Décentralisation, coopération décentralisée et comités de jumelage*

Le décret n°2009-645 portant modalités de création, attributions, organisation et fonctionnement des comités de jumelage au Burkina-Faso fait suite à la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales au Burkina-Faso. Ce décret stipule que les comités régionaux et locaux de jumelage auront les mêmes prérogatives d'autonomie de fonction et de gestion financière ; qu'ils seront placés sous l'autorité respective du conseil régional et du conseil communal.

Les 6 et 7 novembre 2009 ont eu lieu les rencontres annuelles des élus locaux burkinabè. Ces rencontres fournissent l'occasion d'échanges entre acteurs de la coopération décentralisée, maires et députés. Les questions de résidence obligatoire des maires, ainsi que leur niveau d'instruction et donc la nécessité de mise en place de programmes d'alphabétisation ont été abordées.

Une opération d'enregistrement gratuit des naissances a été mise en place le 9 novembre sous l'autorité du premier Ministre. Celle-ci donnera lieu ensuite à une opération de délivrance des cartes nationales d'identité en vue des élections présidentielles de novembre 2010.

Une rencontre entre le premier ministre et les partis politiques a été organisée le 2 décembre dans la perspective de préparation des élections présidentielles.

### *Situation économique et culturelle*

Le Burkina-Faso a rappelé récemment sa préoccupation et son engagement en faveur du développement durable. Le Forum mondial sur le développement durable qui s'est tenu à Ouagadougou en octobre 2009, a permis d'harmoniser la position des pays africains sur le changement climatique avant le sommet de Copenhague. Par ailleurs, le premier Ministre du Burkina-Faso était présent lors du 7<sup>ème</sup> Forum sur le Développement Durable qui s'est tenu à Paris les 19 et 20 novembre 2009 sur le thème : « La crise, l'impératif écologique et le climat ».

La capitale burkinabè, Ouagadougou, arrive au premier rang des villes culturelles africaines avec d'autres métropoles comme Accra, Le Cap et Douala, a indiqué une étude de l'Observatoire des politiques culturelles en Afrique (OCPA) grâce au soutien de l'UNESCO et de l'Union Africaine. Le pays est classé au 57<sup>ème</sup> rang du classement Reporters Sans Frontières pour la liberté de la presse.

Au niveau économique, l'aide bilatérale de la France s'élève à 60 millions d'euros. Les ressources fiscales représentent 12,5% du PIB. L'inflation se situe au-dessus de la barre des 10%. L'exploitation de l'or reste un secteur en pointe avec la construction de quatre mines depuis 2007, et la perspective de création de deux nouvelles mines en 2010. Le premier fournisseur du pays reste la Côte d'Ivoire (essence) suivie par la France dont les exportations vers le Burkina-Faso représentent 220 millions d'euros tandis que ses exportations ne dépassent pas les 5 millions d'euros. 80% des activités économiques burkinabè dépendent des aléas climatiques. La campagne agricole 2009-2010 a été moins bonne que prévue avec seulement 375 000 tonnes de coton produites.

## Echanges avec la salle

Le dispositif de résidence obligatoire des maires soulève une polémique à la fois au Burkina-Faso et en France.

Pour certaines collectivités, la résidence obligatoire des maires nécessite des mesures d'accompagnement. Cette disposition ne concerne pas les adjoints qui étaient déjà assignés à résidence. Elle a déjà été mise en place dans d'autres pays de la sous-région comme le Bénin ou le Togo et a permis de responsabiliser les maires ainsi que de renforcer leur attachement territoriale.

Le nouveau décret sur les comités de jumelage a également soulevé des interrogations. Sa finalité est de mettre les comités de jumelage sous la tutelle des autorités élues. En effet, les comités locaux de jumelage ne répondaient plus du conseil communal mais du conseil national des jumelages. Une période d'adaptation sera nécessaire étant donné que les comités de jumelage avaient participé à l'avancée du processus de décentralisation, et étaient devenus des outils précieux d'accompagnement des Plans Locaux de Développement. Cette disposition ne vise donc pas à les exclure mais à redéfinir leur place dans le paysage des politiques publiques afin de renforcer la cohérence territoriale. Ce décret devrait inciter les acteurs du Nord à établir de nouvelles relations avec les acteurs du développement qui animent leurs territoires partenaires. Les élus locaux doivent en effet être des acteurs à part entière des coopérations. Une clarification des compétences et des activités qui incombent aux uns et aux autres sera donc nécessaire : la collectivité assurerait la maîtrise d'ouvrage ainsi que le suivi technique et financier des projets, tandis que le comité de jumelage aurait un rôle de sensibilisation, d'information et de communication.

Certaines collectivités ont fait remarquer que de nouvelles compétences ont été transférées aux communes telles que la santé, l'éducation, la culture ou encore le sport. Ces compétences ont été assorties d'une dotation en ressources humaines et financières. Un décret pour la gestion de ces fonctionnaires affectés aux différentes communes a également été promulgué<sup>1</sup>. Un nouvel axe de coopération décentralisée semble donc se dégager qui consisterait en l'accompagnement de la mise en place des nouvelles compétences communales.

Concernant le dispositif de régularisation des naissances, la ville de Fontenay le Comte a constaté que l'absence d'acte de naissance pénalisait l'inscription des enfants à l'école, notamment lors du passage en 6<sup>ème</sup>. La priorité de ce dispositif doit donc aller vers les adultes dans la perspective des élections mais également vers les enfants et ne doit donc pas être une action ponctuelle.

La ville de Châtellerauld a accompagné la mise en place d'une Maison des Jeunes et de la Culture dans sa commune partenaire de Kaya afin de sensibiliser la société civile à la culture. Son représentant confirme qu'il existe une mise à disposition d'agents de l'Etat auprès des communes afin de renforcer leurs capacités de maîtrise d'ouvrage. D'autre part, les concours nationaux de la fonction territoriale ont été décentralisés au niveau des régions afin d'éviter les problèmes d'affectation.

---

<sup>1</sup> Décret n°2009-109 portant modalités de mise à disposition des agents de la fonction publique auprès des collectivités territoriales et de gestion de leur carrière.

La représentante du Conseil général de la Vienne rappelle que c'est le comité de jumelage de Loudun qui assure la gestion du partenariat avec la ville de Ouagadougou grâce à une subvention municipale. Elle souligne que les comités communaux de jumelage étaient en place avant l'arrivée des maires et que les motivations des maires et des présidents de comités jumelage quant à la promotion de la coopération décentralisée sont différentes.

L'une des difficultés de ces partenariats consiste donc à convaincre les élus d'entrer dans une véritable dynamique de coopération décentralisée et à renforcer leur implication dans les Plans Locaux de Développement.

Concernant la ville de Vandoeuvre jumelée avec Poa, un voyage officiel de rencontre entre les deux maires est prévu pour le 26 décembre, .

La ville de Laval a organisé récemment un déplacement de son député-maire dans sa ville jumelle de Garango. Elle a construit un CLAC (Centre Local d'Action Culturelle) en lien avec la Bibliothèque Municipale de Laval. Elle est en train de mettre en place un projet s'inscrivant dans la loi Oudin- Santini en lien avec le Comité de Gestion de Garango et le service des eaux de Laval ainsi que celui de la communauté d'agglomération.

La ville de Fougères jumelée avec Ouargaye a mis en place une initiative « Terre et paix, pour les jeunes d'ici et d'ailleurs » qui lie les deux comités de jumelage et les deux collectivités afin de mettre en relation les jeunes des territoires dans un cadre communal et associatif. La volonté politique a servi de levier pour l'engagement de la communauté et de la collectivité.

**Les collectivités françaises doivent donc tenir compte de la variété des situations géographiques de leurs partenaires et du rôle des collectivités dans l'animation du territoire afin d'accompagner les évolutions et non accentuer les tensions existantes dans le processus de décentralisation.**

**Le décret portant modalités de création, attributions, organisation et fonctionnement des comités de jumelage au Burkina-Faso a ouvert la réflexion sur la manière de s'adapter aux évolutions de la législation qui accompagnent le processus de décentralisation. Ce thème pourrait l'objet d'une séance de travail spécifique du groupe pays Burkina-Faso en 2010, avec l'appui de l'AMBF (Association des Municipalités du Burkina-Faso) et de son outil technique, la MCD (Maison de la Coopération Décentralisée).**

**3. Appel à projet 2010-2012 du MAEE en soutien à la coopération décentralisée (par Toussaint Caradec, chargé de mission auprès du Délégué à l'action extérieure des collectivités territoriales)**

Année	Projets financés sur programmes 209 (pays en voie de développement)	Projets financés sur les programmes européens
2007	77	44
2008	116	40
2009	133	33

La télédéclaration de cet appel à projet est disponible en ligne<sup>2</sup>.

La date limite de dépôt est le **15 février 2010**.

Les domaines prioritaires d'intervention de l'appel à projet du MAEE sont l'agriculture et l'alimentation, l'eau et l'assainissement, le tourisme durable et la valorisation des patrimoines naturel et culturel, et enfin la lutte contre la fracture numérique.

Cet appel à projet est centré sur le développement économique, l'appui institutionnel, le renforcement de capacités et la gouvernance et non sur la construction d'infrastructures et le financement d'investissement.

Pour ce nouvel appel à projet triennal, 35% au maximum du budget total pourra faire l'objet d'une demande de co-financement et il existe une prime à la mutualisation. « *Les dossiers déposés par une collectivité territoriale ne seront éligibles à une subvention qu'à hauteur de 25% du projet global. Ce plafond pourra atteindre 35% pour les projets mutualisés. Ils permettent de mutualiser les compétences et le financement* ». Les synergies sud-sud sont également fortement recommandées cf « *La mutualisation pourra concerner la mise en place de coopérations sud-sud* ». La condition de mutualisation pourra donc se faire à la fois en France et au Burkina-Faso.

Concernant les valorisations, la contribution du MAEE ne pourra dépasser les 20% de la valorisation des collectivités françaises.

En 2009, 30 projets ont été financés et 109 sur les triennaux (2007-2009) dont 30 pour la Burkina-Faso. Ces projets s'inscrivaient dans la thématique de l'éducation et du développement économique. L'initiative du Conseil régional de Bretagne de mise en place d'une filière de coton biologique au Mali et au Burkina-Faso est un exemple original de promotion du tissu économique local par l'implication des entreprises du territoire national. La ville de Limoges a également mis en place un projet d'appui institutionnel de gestion communale dans les domaines de l'eau dans la commune rurale de Pabré. La ville de Chambéry a enfin travaillé sur la problématique de création de la richesse locale avec la ville de Ouahigouya.

Il existe un volet évaluation dans cet appel à projet cf **VI Conditions d'éligibilité 7 Evaluation**: « *Les projets devront inclure un dispositif d'évaluation et prévoir les conditions de pérennité du projet. Pour cette évaluation, les collectivités territoriales peuvent recevoir le soutien méthodologique du F3E qui a signé une convention avec le MAEE* ». L'évaluation peut ainsi servir d'outil de pilotage de la coopération décentralisée dans le montage de projet et accentue le degré de professionnalisation des projets.

Le MAEE ne co-finance pas de construction d'infrastructures mais peut financer des investissements en équipements. Ainsi, la région Midi-Pyrénées a bénéficié d'un co-financement pour la construction par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina-Faso d'une base fichier d'entreprises dans les régions de Thiès, Dakar et Saint-Louis au Sénégal.

Une rencontre entre la direction de Cités Unies France et le Délégué à l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales, M. Antoine Joly, a permis de constater que le travail réalisé par les collectivités territoriales françaises était reconnu par l'Etat.

---

<sup>2</sup> <http://cncd.diplomatie.gouv.fr/frontoffice/article.asp?aid=447&menuid=434&lv=3>

Il existe d'autres appels à projet comme celui du Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'identité Nationale et du Développement Solidaire qui doit impérativement mobiliser des associations de migrants. La date butoir de dépôt de dossier est le **15 janvier 2010**. En 2009, 10 projets ont été financés par le MIIINDS et 125 par le MAEE.

### Echanges avec la salle

La ville de Fosses a présenté une demande de co-financement auprès du MIIINDS sur les conseils de l'Ambassade de France au Burkina-Faso en 2008. En 2009, elle a représenté son dossier et obtenu une réponse positive, mais il y a trois mois, on lui a annoncé que leur projet ne rentrait plus dans les critères d'éligibilité car il n'impliquait pas d'associations de migrants. M. Caradec rappelle que la procédure de saisie des dossiers se faisait avant par la porte d'entrée de la préfecture de région mais qu'elle se fait dorénavant en ligne.

Concernant la nécessité d'une évaluation, certaines collectivités rappellent que les bureaux d'étude coûtent entre 10 et 40 000 euros, ce qui rend l'évaluation coûteuse.

Les projets doivent s'appuyer sur les associations des réseaux de communes afin de rentrer dans le critère de mutualisation sud-sud.

Les co-financements en loi Oudin et Union Européenne doivent être indiqués dans le dossier de demande de co-financement et seront valorisés positivement.

Il n'existe pas d'appel à projet de l'Agence Française de Développement, mais certains projets peuvent les intéresser en fonction de leurs zones d'intervention prioritaires. Ainsi, la ville de Lille se voit financer un projet à Beyrouth à hauteur de 800 000 euros (prévision de crédits) ainsi que la région Ile de France également à Beyrouth. L'AFD ne finance pas de projets dont le budget total est inférieur à 200 000 euros.

**Certaines collectivités font remarquer que la coopération de territoire à territoire intéresse de nombreux acteurs et qu'il est donc possible de multiplier les sources de financement.**

La DAECT a annoncé une stabilité dans le montant des crédits pour 2010 par rapport à 2009 de 8 millions d'euros par an.

Le 17 décembre s'est tenue une rencontre entre Antoine Joly, délégué à l'action extérieure des collectivités territoriales, et les responsables de coopération décentralisée des ministères africains ainsi que les associations d'élus, à l'occasion du sommet panafricain des collectivités Africités V, qui s'est tenu du 16 au 20 décembre à Marrakech.

La ville de Bousbecque jumelée depuis vingt ans avec Zorgho a été à l'initiative avec l'association Lafibémé, d'une rencontre des villes du nord travaillant avec Zorgho. Il s'agissait d'une rencontre entre les villes de Couëron (44) et Verrières le Buisson (92). Le but de cette rencontre qui a eu lieu le 5 juin 2009 était de mutualiser les moyens et d'avoir ensemble une action importante en matière de coopération décentralisée. Les

villes ont décidé de soutenir le projet validé par la municipalité de Zorgho portant sur l'eau et l'assainissement. Les villes de Couëron et de Zorgho ont signé en septembre dernier en protocole de coopération décentralisée.<sup>3</sup>

La ville de Tremblay en France a mis en place un projet tripartite avec leur partenaire italien, la ville de Marsciano, dans leur commune jumelle de Loropeni. M. Caradec leur rappelle que la mutualisation nord-nord est un critère d'éligibilité mais aussi que le financement ne pourra être versé qu'à la collectivité française et non italienne.

La ville de Bousbecque rappelle que la région Nord Pas de Calais ne travaille pas directement au Burkina-Faso mais a réussi à mobiliser les 43 associations et collectivités de son territoire en lien avec ce pays afin qu'elles échangent sur leurs expériences de coopération. Sa représentante signale l'existence de l'association des Burkinabè du Nord de la France qui est impliquée dans des projets de coopération décentralisée avec le Burkina-Faso.

**Plusieurs collectivités rappellent que certaines communes de petite taille ne peuvent atteindre le seuil critique nécessaire pour capitaliser et mutualiser les moyens.**

Blandine N'do rappelle que l'ambassade du Burkina-Faso en France reçoit des demandes de financement de la part d'associations de ressortissants burkinabè en France.

M. Caradec rappelle l'existence du dispositif de la **Bourse-projet** qui est une bourse d'échanges qui recense des projets concrets menés par des collectivités locales de nos pays partenaires, et qui peuvent intéresser des collectivités territoriales françaises. La Bourse-projets permet ainsi d'avoir une meilleure connaissance de la demande des collectivités locales de nos pays partenaires en termes de projets de développement local. Elle répond également à une volonté de développer les coopérations décentralisées dans certains pays où les collectivités territoriales françaises sont peu ou pas présentes. La Bourse-projets constitue dans cette perspective un outil au service du développement de nouvelles coopérations décentralisées. L'information sur ces projets est disponible en ligne : <http://cncd.diplomatie.gouv.fr/frontoffice/article.asp?menuid=377&lv=2&aid=412>.

Enfin, l'ensemble des participants rappelle qu'il existe des réseaux régionaux qui permettent de mobiliser l'ensemble des acteurs de la solidarité internationale autour de projets afin de mutualiser les connaissances à l'échelle des régions<sup>4</sup>.

#### Contacts utiles

- ✓ Robert de la Rochefoucauld *Responsable des relations avec les collectivités territoriales et les acteurs de la coopération décentralisée à l'AFD*  
[delarochefoucauldr@afd.fr](mailto:delarochefoucauldr@afd.fr)
- ✓ Hassan Sanon, Attaché de coopération, gouvernance locale au Service de Coopération et d'Action culturelle de l'Ambassade de France à Ouagadougou  
[hassan.sanon@diplomatie.gouv.fr](mailto:hassan.sanon@diplomatie.gouv.fr)

**Mars-Avril** Instruction: avis des services de l'ambassade, de l'AFD, et des services sectoriels des ministères

**Mai:** Délibération par la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée

**Juin:** Allocation des crédits délégués par les préfetures de région

---

<sup>3</sup> Note de CUF : ce paragraphe a été modifié le 09/04/2010 à la demande des intéressés

<sup>4</sup> Cf Annexe 1 p18



#### 4. Appel à proposition de la Commission Européenne « Acteurs Non étatiques et autorités locales (ANE-AL) » (par Camille BORELLA, chargée de mission Programmes européens, Cités Unies France)

L' Appel à proposition Acteurs Non étatiques et autorités locales (ANE-AL) 2009 vient d'être mis en place. Ce programme subventionne des actions de coopération ayant pour objectif général de réduire la pauvreté dans le contexte du développement durable. Ce nouvel appel à proposition dispose d'une enveloppe de 27 millions d'euros. L'objectif I « Action dans les pays partenaires » dispose d'une allocation de 19 millions d'euros. Les projets déposés doivent avoir un montant plancher de 500 000 euros minimum ou de 25 000 euros si ce projet est destiné à être réalisé dans les 12 nouveaux états membres de l'Union Européenne. Le co-financement peut se faire jusqu'à hauteur de 90%. L'implication des autorités locales du pays partenaire est indispensable.

Par ailleurs, il existe trois programmes décentralisés de la Délégation de la Commission Européenne au Burkina-Faso.

**La date de remise des pré-dossiers est le 25 février. L'enregistrement préalable des demandeurs dans la base de données en ligne d'EuropeAid PADOR est obligatoire.**

Une fiche de synthèse est disponible sur le site de Cités Unies France en cliquant sur le lien suivant.<http://www.cites-unies-france.org/spip.php?article959>

**Pour tout renseignement, contacter Camille Borella [c.borella@cites-unies-france.org](mailto:c.borella@cites-unies-france.org). Une réunion d'information sur cet appel à projet a été organisée le 12 janvier dans les locaux de Cités Unies France. Le compte-rendu sera bientôt disponible sur le site de Cités Unies France.**

#### 5. Point sur le Fonds de solidarité des collectivités territoriales françaises pour les inondations en Afrique de l'Ouest (par Tristan Routier, chargé d'étude à Cités Unies France)

Face aux inondations qui ont touché la ville de Ouagadougou début septembre, Cités Unies France a lancé un appel à solidarité auprès des collectivités territoriales françaises. Les sommes récoltées devront permettre de soutenir les services de base des municipalités touchées. Les autorités locales elles-mêmes ont pu identifier les besoins prioritaires, parmi lesquels :

- **actions d'urgence**: approvisionnement en produits de première nécessité (eau, nourriture, médicaments, couvertures), hébergement d'urgence (tentes).
- **réaménagement des zones inondées**, réhabilitation des infrastructures publiques notamment hydrauliques, électriques, et de transport pour garantir un accès aux services de base et relancer les activités économiques en zones périurbaines.
- **prévention des catastrophes climatiques** (aménagement des zones à risque, information auprès des populations vulnérables).

Un groupe de collectivités a été créé afin de gérer l'ensemble des projets qui concernent la ville de Ouagadougou.

Pour toute information, une note technique expliquant le fonctionnement du fonds est disponible en ligne: <http://www.cites-unies-france.org/spip.php?article901> (contact : Constance Koukou, [c.koukou@cites-unies-France.org](mailto:c.koukou@cites-unies-France.org))

Le fonctionnement de ce fonds s'articule autour de quatre phases:

- réception des fonds par l'ensemble des co-financeurs
- instruction des dossiers techniques
- validation des dossiers
- signature des conventions

#### Récapitulatif de l'effort de solidarité des collectivités françaises au Burkina-Faso<sup>5</sup>

Nom collectivité/association	Montant de la contribution	Utilisation ou non du Fonds de Solidarité de Cités Unies France
Association Les amis de Poa	463 euros	
Vandoeuvre	1500 euros	
Chambéry	5 000 euros	
Tremblay en France	15 000 euros	
Loudun	Fonds à Ouagadougou 22 000 euros Communauté de Communes Ouagadougou 18 000 euros Département Vienne 15 000 euros	directement
Condom	200	
Grenoble	Ouagadougou 20 000 euros	Directement
Région Centre		Directement
Association Misola		
Saint Jean de Braye		
Bousbecque	Zorgho 5 000 euros	Directement
Annecy-le-Vieux		
Douai		

L' Association des Burkinabè du Nord de la France a également collecté directement de l'argent.

Certaines collectivités désirent avoir plus d'informations quant à la contribution des institutions internationales à la ville de Ouagadougou. Elles peuvent consulter le site <http://www.inondationsauburkina.net>, site internet mis en place par le gouvernement burkinabè, qui fournit des informations régulièrement actualisées sur les initiatives, les

<sup>5</sup> Tableau indicatif établi à partir des informations fournies par les collectivités.

structures de coordination et les subventions octroyées pour la reconstruction au Burkina-Faso.

##### **5. Information du groupe des coopérations décentralisées tripartites France-Allemagne-Burkina-Faso (par Jacques Raynaud, Responsable à la ville de Châtellerault et Astrid Frey, chargée de mission pôle Afrique subsaharienne à Cités Unies France)**

Cette initiative a été lancée en 2007 par les deux ministères de la coopération, français et allemand, à partir de l'identification de 8 villes en partenariat avec des homologues des deux autres pays. L'objectif pré-opérationnel de ce projet est né d'une initiative thématique des villes burkinabè qui ont identifié le domaine de l'eau et de l'assainissement comme leur priorité. La mutualisation des moyens financiers a permis de réaliser une étude de faisabilité afin de définir le cadre dans lequel les partenaires vont proposer le projet. Le cadre stratégique est l'adaptation au changement climatique des communes burkinabè. Cette perspective représente en effet une menace concrète pour ces communes affectées par la diminution de la production céréalière au Burkina-Faso.

Cet appel à projet triennal sera déposé simultanément auprès du Ministère de la coopération allemande (BMZ) et français (MAEE), dans un premier temps, auprès de la Commission Européenne dans le cadre de la Facilité Eau dans un deuxième temps. Ce projet bénéficie du soutien du PsEau comme opérateur technique.

Une réunion avec des représentants de la Commission Européenne en juillet 2009 a souligné la nécessité du renforcement de capacités des collectivités burkinabè.

Ce projet vise donc à créer des services publics d'eau et d'assainissement et à contribuer à la formation des agents territoriaux dans ces domaines. Sa difficulté tient à appréhender la réalité de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les territoires. La phase d'opérationnalisation de ce projet est difficile étant donné le niveau de maturité différente des partenaires.

Ce projet est un exemple de mise en réseau opérationnelle du groupe-pays Burkina-Faso. Cités Unies France joue ici le rôle d'assemblier et de coordinateur de projets entre les collectivités du Nord.

**La prochaine réunion se tiendra à Epernay les 15 et 16 janvier en présence des partenaires allemands.**

##### **6. Bilan de l'étude « Développement agricole et rural, accès à l'alimentation en Afrique subsaharienne : quels rôles pour la coopération décentralisée ? » (étude restituée le 16 novembre 2009 par Tristan Routier, chargé d'études pour Cités Unies France)**

Nombreuses sont les collectivités françaises, leurs comités de jumelage et l'ensemble des acteurs locaux, qui, en France, ont été interpellés par la crise alimentaire mondiale actuelle et plus particulièrement, son développement et ses conséquences sur le continent africain (hausse du prix des céréales en 2008).

C'est ainsi que cette question, portée à l'ordre du jour des réunions de groupes-pays du pôle Afrique subsaharienne de Cités Unies France, a suscité interrogations et demandes d'informations complémentaires.

Cette étude, réalisée conjointement par Cités Unies France et le Comité Français pour la Solidarité Internationale vise à rassembler et à présenter les différentes interventions des acteurs de la coopération décentralisée dans le domaine du développement rural et de l'accès à l'alimentation, ainsi que les outils techniques qu'ils utilisent.

- ✓ Le premier constat est le faible nombre de retour, puisque seules 50 structures ont répondu au questionnaire dont 35 collectivités et 15 associations de solidarité internationale.
- ✓ Concernant l'implication des collectivités dans ces domaines d'intervention, celle-ci est née à la suite des crises climatiques des années 1970- sécheresses et les invasions des criquets pèlerin. Mais cette action se poursuit aujourd'hui puisque les causes structurelles de la faim n'ont pas été endiguées. Un fait marquant: 70% des personnes qui souffrent de la faim sont des personnes qui vivent en milieu rural.
- ✓ 80% des activités se concentrent dans 4 pays: le Sénégal, le Mali, le Burkina-Faso et la Mauritanie. Les années 1990 ont vu une diversification des collectivités impliquées dans ces thématiques avec un engagement des conseils régionaux et généraux.
- ✓ La plus-value de la coopération décentralisée dans ces domaines consiste :
  - La capacité à intervenir à l'échelle du territoire
  - La capacité à coordonner et mobiliser les acteurs du territoire qui ont des compétences dans le domaine du développement rural comme par exemple les organisations de producteurs, les syndicats, les établissements d'enseignement agricole comme les lycées agricoles ou encore les Maisons Familiales Rurales.
  - La capacité à mettre en place et gérer les politiques publiques
  - La capacité à inscrire une action dans la durée (projets supérieurs à 5 ans)

7 domaines d'intervention ont été recensés même si l'une des caractéristiques de ces actions est la transversalité. Beaucoup d'acteurs qui interviennent dans ce domaine ne semblent pas avoir conscience d'intervenir en faveur de la lutte contre la faim.

- l'accès aux facteurs de production (terre, eau, crédits, intrants)
- le renforcement du capital humain (appui institutionnel, structuration des organisations professionnelles, dialogue avec les pouvoirs publics)
- l'appui à la production (logistique et technique)
- l'appui aux initiatives de transformation (alimentation des villes)
- la commercialisation (développement des filières)
- l'accès à l'alimentation et la lutte contre la malnutrition (banque de céréales)
- l'information et la sensibilisation citoyenne (lien entre les questions agricoles et environnementales par exemple)

45% des collectivités participent au financement des associations de solidarité internationale dont l'engagement tourne autour de cette thématique.

- ✓ L'efficacité de ces actions tient à la diversification des partenariats: des ONG telles que Agriculteurs Français et Développement International (AFDI), Agronomes et Vétérinaires sans Frontières (AVSF), le Groupe de Recherches et d' Echanges Technologiques (GRET), Agrisud International ou encore Afrique Verte, ou encore des acteurs du secteur professionnel et de l'éducation comme les établissements d'enseignement agricole telles les Maisons Familiales Rurales qui interviennent dans le domaine de la veille agricole et des stocks vivriers, mais aussi du développement économique

local à l'échelle de la sous-région. On peut citer l'exemple du lycée Le Vasseur à Limoges qui a appuyé la mise en place d'une ferme d'élevage. Le rôle des collectivités est de dynamiser les initiatives citoyennes. Les entreprises solidaires sont absentes de cette étude mais l'exemple de la région Bretagne qui a mis en place une filière de coton biologique au Mali et au Burkina-Faso en lien avec des entreprises bretonnes montre que cette coopération est fructueuse.

- ✓ Certaines collectivités de grande taille ont obtenu un co-financement du MAEE. La Facilité Alimentaire de l'Union Européenne a également été lancée en 2009 avec une enveloppe de 1 million d'euros. La ville de Montreuil a mis en place un programme concerté avec la FAO au Mali et au Vietnam.
- ✓ Suite à l'étude, une Plate-forme de Concertation pour l'accès à l'Alimentation devrait être créée afin de fournir un appui institutionnel aux collectivités qui travaillent dans ces domaines.

Un résumé exécutif de cette étude, ainsi que les actes de la journée de restitution « Collectivités territoriales, acteurs de la société civile : comment lutter ensemble contre la faim ? » organisée le 16 novembre 2009 sont disponibles sur le site internet de Cités Unies France en cliquant sur le lien suivant [www.cites-unies-france.org/spip.php?article960](http://www.cites-unies-france.org/spip.php?article960). Pour tout renseignement, contacter Tristan Routier, chargé d'étude pour Cités Unies France, [etude@cites-unies-france.org](mailto:etude@cites-unies-france.org) ou Constance Koukouï ([c.koukouï@cites-unies-france.org](mailto:c.koukouï@cites-unies-france.org))

Certaines collectivités ont demandé à avoir accès au mailing des structures interrogées, avec notamment les contacts des référents par pays des différentes ONG présentes sur place, ainsi que des fondations et des entreprises du secteur privé.

Un groupe de travail devrait être mis en place en 2010 pour poursuivre les échanges.

### **7. Pistes de travail du groupe-pays suite à l'évaluation de la coopération franco-burkinabè,** *(par Denis Decraene, directeur du bureau de l'évaluation au MAEE, et Michel Roux, membre du comité de pilotage de l'étude)*

Cette évaluation a été commandée par le Délégué à l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales, M. Antoine Joly et pilotée par le Bureau de l'évaluation du MAEE. Le comité de pilotage mis en place a retenu le CIEDEL (Centre International d'Etudes pour le Développement Local), représenté par Christophe Mestre, comme opérateur technique.

Un comité de pilotage a été institué à Paris et à Ouagadougou.

En France, il est composé de représentants du MAEE (Bureau de l'évaluation et coordination géographique, d'élus (maires, présidents ou vice-présidents de conseils généraux et régionaux), de membres de comités de jumelage, de représentants de la fédération de collectivités territoriales Cités Unies France, de représentants de la Commission nationale de la coopération décentralisée, et de personnes-ressources.

Au Burkina Faso, il est composé de représentants de l'Ambassade de France, de l'Association des Régions du Burkina-Faso au titre des élus, de représentants du Comité National de Jumelage, au titre des comités locaux de jumelage, de représentants du SPONG (Secrétariat Permanent des ONG du Burkina-Faso), de représentants du Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation, de la MCD, de

représentant du ministre délégué chargé des collectivités locales, du représentant de l'AFD, du SCAC, de l'UE et de la coopération allemande. Le Comité de pilotage au Burkina Faso est présidé par l'Ambassadeur de France, et le secrétariat technique assuré est par la MCD (appui animation et réalisation compte-rendu des différentes réunions) et le représentant du SCAC.

La coopération décentralisée franco-burkinabè est la plus importante sur le plan numérique tant en France qu'au Burkina-Faso. Cette coopération concerne un peu plus de 110 partenariats vivants entre collectivités territoriales.

Le comité de pilotage de cette étude était composé au sud de représentants de l'AFD, des services diplomatiques, de l'AMBF et du MATD et au Nord du MAEE, de CUF, du F3E et de personnes-ressources.. Un échantillonnage représentatif de type de collectivités a été choisi (taille, type de collectivités)

Cette étude est un outil à la fois rétrospectif et prospectif, qui doit être nourri en fonction des évolutions des partenariats de coopération décentralisée. Denis Decraene rappelle la pertinence des dispositifs d'évaluation qui permettent de donner de la visibilité aux projets et de dégager la plus-value de la coopération décentralisée dans le paysage de la coopération au développement. Les atouts de cette étude sont l'abondance de cartes dont elle dispose, ainsi que le souci de typification des partenariats qui a guidé sa réalisation. Elle propose également des recommandations stratégiques à destination des acteurs de la coopération décentralisée franco-burkinabè. Il souligne que d'autres évaluations, notamment filmées, ont été réalisées dont l'une sur la coopération au Cambodge par l'Agence Française de Développement.

Une réunion de restitution de cette étude sous la responsabilité du MAEE et de CUF présenté par Christophe Mestre sera organisée dès que possible (**la date du 4 février, envisagée lors de notre réunion du groupe-pays ce 4 décembre, a été abandonnée**). Une restitution sera également organisée auprès des partenaires burkinabè, en mars ou avril.

**A ce jour, CUF n'a pas encore eu le feu vert du MAEE pour la mise en ligne de l'intégralité de cette évaluation.**

## 8 Coopération décentralisée dans le domaine de l'eau et l'assainissement (par *Sophie Charpentier, chargée de mission au PsEau*)

Le PsEau va publier au premier trimestre 2010 un document de capitalisation sur les projets eau et assainissement réalisés dans le cadre de la coopération décentralisée au Burkina-Faso.

Cette étude est fondée sur la prise de conscience d'une dynamique existante au Burkina-Faso: les évolutions dans le cadre de la décentralisation (transfert de compétences eau et assainissement aux collectivités locales, apparition de nouveaux acteurs et redécoupage territorial) et de la politique sectorielle ( mise en place des PCD-EPA<sup>6</sup>, création d'une Direction générale spécifique pour le secteur de l'assainissement) ont engendré de nouveaux besoins: accompagnement des collectivités (renforcement des compétences techniques, appui aux élus) et sensibilisation de la population (paiement de l'eau).

De nouveaux projets de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ont été mis en place afin de répondre à ces besoins avec des acteurs variés (agences de l'eau, syndicats) et un cadre législatif innovant (loi Oudin-Santini).

---

<sup>6</sup> Plans communaux de développement- Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement

Ces projets ont nécessité la recherche de financements plus diversifiés et plus importants qui ont engendré à leur tour une évolution dans les modes d'intervention et les partenariats (mise en place de services publics de l'eau, prémices d'intercommunalité, synergie entre collectivités territoriales).

Pour plus d'informations sur le cadre législatif de la réforme du secteur de l'eau et de l'assainissement, [www.reforme-aep.org](http://www.reforme-aep.org)

Les objectifs de l'étude étaient:

- Mettre à la disposition des acteurs de la coopération décentralisée des éléments d'information et d'analyse afin d'encourager de nouvelles initiatives qui visent à améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations burkinabè.
- Favoriser la concertation et la mutualisation des compétences entre les différents acteurs de la coopération décentralisée qui interviennent au Burkina.

Quatre grandes tendances se dégagent de cette étude:

- la nécessité d'une classification des grands types de coopération décentralisée
- l'existence de fortes inégalités territoriales à l'échelle du pays
- la nécessité de cohérence territoriale entre les différents acteurs qui interviennent au Burkina-Faso
- les évolutions dans les orientations et les attentes des institutions municipales et régionales

Elle analyse ensuite les facteurs explicatifs de ces tendances et s'achève par des recommandations à l'attention des acteurs, des bailleurs de fonds et des collectivités territoriales.

Cette étude est destinée à accompagner les évolutions de la coopération décentralisée afin de renforcer l'éligibilité des projets franco-burkinabè dans le domaine de l'eau et de l'assainissement dans le cadre de l'appel à projets du MAEE, de la Facilité Eau de l'Union Européenne et de l'appel à projet du Xème Fonds Européen de Développement.

**Deux journées de restitution seront organisées l'une en France, l'autre au Burkina-Faso.**

Echanges avec la salle

La privatisation de la gestion du service de l'eau soulève certaines interrogations.

Les projets dans le domaine de l'assainissement concernent essentiellement des latrines familiales et institutionnelles en milieu rural.

Dans le contrat d'affermage, la commune délègue la gestion du service de l'eau à l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement pour 5 ans. La réforme du secteur de l'eau et de l'assainissement au Burkina-Faso doit donc inciter les différents acteurs, ONEA et communes, à travailler ensemble.

## **9. Questions diverses. Calendrier**

- ✓ Un projet européen « Renforcement des capacités des collectivités locales du Burkina-Faso et de la Côte d'Ivoire » soutenu par Cités Unies France et l'Association Internationale des Maires Francophones va être lancé en 2010. Il vise à un rapprochement entre les élus burkinabè et ivoiriens. Le comité de pilotage se réunira tous les six mois, la première réunion se déroulant à Ouagadougou le 8 janvier.

- ✓ La **semaine de la solidarité internationale** a innové en 2009 avec la mise en place d'un site interactif [www.lasemaine.org](http://www.lasemaine.org) où chaque acteur peut présenter ses actions. Cités Unies France a contribué à la réalisation d'un film intitulé Les idées reçues destiné à déconstruire les discours sur la solidarité internationale. La visibilité nationale de l'évènement semble encore limitée, en partie à cause de l'absence de media partenaire au niveau national. L'engagement des collectivités durant cette semaine a été important avec, notamment, l'organisation d'**Assises de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale** par la région Centre sur le thème de la jeunesse, par la région Limousin sur le dialogue interculturel, par le Conseil général des Yvelines ou encore par la ville d'Aubervilliers dans le cadre des vingt ans de leur coopération avec la ville de Bouilly, en Mauritanie.
- ✓ La région Ile de France a organisé un **Festival du cinéma africain francophone** du 10 au 12 décembre 2009. La ville de Tremblay en France a également organisé un festival de danse au cours duquel s'est produite une compagnie de danse burkinabè.
- ✓ Le livre de **Philippe Milon** intitulé « **Rendons le pouvoir à l'Afrique!** » édité au mois de novembre 2009 chez l'Harmattan raconte le parcours d'un bénévole décidé à construire un monde plus juste et solidaire. Il porte un regard critique sur 30 ans de coopération et analyse les comportements, les méthodes de la coopération ainsi que les manières de travailler.
- ✓ Le président du groupe-pays Burkina-Faso, accompagné de M. Tristan Routier, a été invité par M. Gérard Hamel, président du **groupe d'amitié parlementaire** avec le Burkina-Faso, à une réception en l'honneur de la venue d'une délégation de députés burkinabè.
- ✓ Concernant le **cadre législatif de la coopération décentralisée** en France :

**Par un arrêt du 1er décembre 2009, la Cour administrative d'appel de Paris a donné raison à la Région Île de France dans le cadre d'un litige qui l'opposait à une élue, Marine Le Pen.**

Cet arrêt annule le jugement de première instance du Tribunal administratif de Paris du 10 juillet 2008 qui avait considéré illégale la subvention octroyée par la Région Île de France à une association francilienne pour la réalisation d'un projet d'équipement de deux écoles en système énergétique éolien au Nicaragua. Le Tribunal avait estimé que cette subvention ne pouvait être considérée comme destinée à la satisfaction d'un intérêt public régional. La décision de la Cour d'appel de Paris constitue un soulagement pour la Région Île de France mais aussi une grande victoire pour l'ensemble des collectivités locales françaises

*(Arrêt de la Cour Administrative d'Appel consultable sur le site de Cités Unies France : <http://www.cites-unies-france.org/spip.php?article963>)*





## Annexe 1 Liste des réseaux régionaux de solidarité internationale

- Alsace: IRCOD
- Aquitaine : RADSI
- Auvergne : CERAPCOOP
- Basse-Normandie : Horizons solidaires
- Bretagne: ABCIS
- Centre : Centraider,
- Champagne-Ardenne : Reciproq,
- Franche-Comté : CERCOOP
- Nord Pas-de-Calais : Lianes Coopération
- Pays de la Loire : Alcid,
- PACA Medcoop
- Poitou-Charentes : CASI-PC,
- Rhône-Alpes : RESACOOOP.

**Annexe 2 : Burkina-Faso : Kpalimé veut s'inspirer de l'expérience de Koudougou**  
**Cet article est disponible en ligne (lien)**  
**<http://fr.allafrica.com/stories/200911190480.html>**

**Burkina Faso: Kpalimé veut s'inspirer de l'expérience de Koudougou**

Dabadi Zoumbara

18 Novembre 2009

Une délégation de Kpalimé au Togo séjourne à Koudougou du 16 au 21 novembre 2009 en vue de s'inspirer de l'expérience de la commune en matière de gouvernance et de développement local. Cette délégation forte de 5 membres est conduite par le président de la délégation spéciale de Kpalimé faisant office de maire, Samtou Yawo Edem Victor.

Depuis l'avènement du processus de décentralisation en Afrique, le train du développement local est en marche et bien des pays n'entendent pas le rater. Et ce n'est pas le maire de Kpalimé qui dira le contraire, lui qui a compris que le développement endogène passe par une bonne gouvernance locale. C'est pourquoi il n'a pas hésité à venir à l'école de la Cité des cavaliers rouges en vue de réinvestir ce capital d'expériences dans sa commune située à 120 km de Lomé, la capitale togolaise et peuplée d'environ 80 000 habitants. Et comme on le dit, plus on est nombreux, plus la somme d'expériences s'accroît.

L'édile s'est fait accompagner de quelques membres, à savoir Siménon Konou, directeur exécutif de l'ONG RADI qui accompagne sa commune pour son développement, Husru Konou, représentante des femmes de la société civile de Kpalimé, Fritz Degboevi, président du jumelage Kpalimé-Bressuire et Gérard Tsogbé, chargé du développement communal et des relations internationales. Au cours de leur séjour, les Togolais auront des entretiens avec des autorités de la place et aborderont entre autres, la décentralisation, moteur du développement communal et bien d'autres sujets. Ils s'imprégneront également du processus d'élaboration du Plan communal de développement (PCD) de Koudougou.

Ce dernier sujet, de l'avis du maire de Kpalimé, est très capital et son souhait est de savoir comment Koudougou est arrivée à mettre en place son PCD. Et les échanges avec les autorités administratives et les techniciens de Koudougou, a-t-il relevé, devraient leur permettre cela afin qu'ils puissent booster le développement de Kpalimé car c'est le principal objectif de leur séjour à Koudougou. Selon le président de la délégation spéciale de Kpalimé, la commune dont il a la charge est une ville touristique où il y a assez de flux migratoires. Ce qui permet un développement rapide sur les plans humain et commercial. M. Samtou Yawo Edem Victor a remercié la population de Koudougou pour son accueil chaleureux.

Pour le 1er adjoint au maire de Koudougou, M'bi Alexis Yaméogo, la visite d'échanges de la délégation togolaise est bénéfique pour les deux communes. "Kpalimé évolue certes sous le régime de délégation spéciale, mais cela ne signifie pas que Koudougou ne va pas apprendre de ses hôtes", a-t-il fait savoir. L'adjoint au maire n'a pas manqué de souhaiter un excellent séjour à ses hôtes qui ont, a-t-il dit, pensé que la coopération Sud-Sud qui permet de s'imprégner des mêmes réalités que nous vivons, conduit à une meilleure organisation des activités au profit des populations. L'initiative des responsables de Kpalimé est sans conteste la preuve que le pays de Faure Gnassingbé ne veut pas que le monde se fasse sans lui et à en croire M. Yaméogo, Koudougou est prête à l'accompagner.

Cet article est disponible en ligne (lien) <http://fr.allafrica.com/stories/200911190480.html>

## Présents

Blandine N'do, Conseillère, Ambassade du Burkina-Faso en France  
Denis Decraene, Bureau de l'évaluation, MAEE  
Tristan Caradec, Chargé de mission, DAECT  
Sophie Charpentier, chargée de mission, Ps Eau  
Jean-Bernard Damiens, Vice-président, Conseil régional du Limousin  
Philippe Milon, président d'honneur, Europe Echanges

Patricia Mehenni, Conseillère municipale, Ay  
Maryse Lavrard, Adjointe au maire, Châtelleraut,  
Geneviève Lamotte, Conseillère municipale déléguée, Epernay  
Pierre Grousson, Adjoint au maire, Fontenay le Comte  
Madeleine Barros, Adjointe au maire, Fosses  
Agnès Denis, Adjointe au maire, Fougères  
Françoise Marchand, Adjointe chargée des partenariats, Laval  
Roland Chiavazza, Conseiller général délégué, Saint Fons  
Franck Fradin, Conseiller municipal délégué, Saint Jean de Braye  
Jacques Fontaine, Conseiller municipal, Aubière  
Michel Roux, Délégué, Chambéry  
Jacques Raynaud, Responsable, Châtelleraut  
Jean-Pierre Deshayes, Responsable, Couëron  
Elizabeth Guisth'au Déléguée, Couëron

Catherine Le Poizat, Directrice générale adjointe, Tremblay en France  
Christelle Lefol, Directrice des relations internationales, Tremblay en France  
Prisca-Diane Ngninteng, Chef de projet coopération internationale, Tremblay en France  
Françoise Naturel, chef de projet, Grenoble  
Claudine Charles, Responsable de la Commission, Saint Jean de Braye  
Ganaelle Guiter, Responsable des Relations Internationales, Conseil général du Maine et Loire  
Philippe-Henri Ledru, Chef de service de coopération décentralisée, Conseil général de la Gironde  
Joelle Courtel, Chargée de mission, La Courneuve  
Béatrice Arquetout, Chargée de mission, Conseil général de la Haute Vienne  
Nathalie Brousse Mestre, Chargée de mission, Conseil régional du Limousin  
Gérard Sournia, Chargé de mission, Conseil Régional Ile de France  
Xavier Julien, Chargé de projet, Solidarité Laïque  
Florence Garcette, Limoges  
Lucille Sene, Stagiaire, Marcoussis  
Hubert Ballu, Membre, Ay  
Patricia Doquet, Ay  
Jean-Claude Raffy, Ay

Maité Druelle, Présidente, Comité de jumelage de Bousbecque  
Pierre Barbier, Président, Comité de jumelage, Morlaix  
Jacques Perin, Président, Comité de jumelage de Limonest  
Jacques Lucas, Président, Comité de jumelage de Loudun  
Patrick Denis, Président, Comité de jumelage de Chalons en Champagne  
Michel Serru, vice-président, Jumelage-coopération Laval

Minerve Calderari, Chargée des relations internationales, Comité de jumelage Vandoeuvre Poa  
Guy Dronneau, Trésorier, Comité de jumelage de Olonne sur Mer  
Marcel Foucault, Responsable de jumelage-coopération, Europe Inter Echanges  
Pierre Baudet, Membre, Comité de jumelage de Fosses  
Jean-Louis Moreau, Membre, Comité de jumelage de Mirebeau  
Maurice Piferrer, Président de l'association Ecoles Sans Frontières,, Saint Esteve  
Jean-Michel Perrier, Président, Association Zinado 2000  
Alain Octau, secrétaire, Association Zinado 2000  
Michel Laisne, président, Association Douai Dedougou  
Bernard Descarpentries, Association Douai Dedougou

Constance Koukoui, pôle Afrique, Cités Unies France  
Astrid Frey, pôle Afrique, Cités Unies France  
Tristan Routier, chargé d'études, Cités Unies France  
Charlotte Hérail, stagiaire, Cités Unies France

### Excusés

Piabé Firmin N'do, Ministre conseiller, Ambassade du Burkina-Faso en France  
Gérard Collomb, Maire, Lyon  
Philippe Madrelle, Président, Conseil général de la Gironde  
Gérard Lebas, Adjoint au maire, Chalons en Champagne  
Pierre Beranger-Fenouillet, Conseiller municipal délégué, Chambéry  
Gérard Hamel, Député-maire, Dreux  
Emmanuel Bel, Directeur des Relations Internationales, Bordeaux  
Xavier Bares, Directeur des Relations Internationales, Grenoble  
Agnès Holis, Chef de service coopération européenne, Annecy Le Vieux  
Yves Dauge, Sénateur, Sénat  
Said Daoui, Collaborateur, Fosses  
Claudine Serasini, Présidente, Comité de jumelage de Dreux  
Claudia Talbot-Poupert, Présidente, comité de jumelage de ma Communauté de Communes du Pays Loudunais  
Nadine Noury, Secrétaire, Les Amis de Dreux Koudougou  
Michel Beaur, Trésorier, Les Amis de Dreux Koudougou  
Martine Besnard, Trésorière adjointe, Les Amis de Dreux Koudougou<sup>7</sup>  
Chantal Ollivier, Secrétaire, Comité de jumelage La Gacilly  
Pacale Rouxel, Présidente, Association Echanges Sahel  
Patrice Maillot, membre, Europe Echanges  
Christophe Mestre, Consultant, CIEDEL

---

<sup>7</sup> Note de CUF : intitulé de l'association rectifié le 09/04/2010 à la demande des intéressés : « Les Amis de Dreux Koudougou » et non « Comité de jumelage de Dreux »)

